

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de SAINT-CLOUD

Par délibération n°28/127-2020 du 15 décembre 2020 et conformément à l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme, le Conseil de territoire de l'Etablissement public territorial Paris Ouest La Défense (POLD) a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan local d'urbanisme (P.L.U.) de la ville de SAINT-CLOUD.

Ledit projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées reçus seront mis à disposition du public du 1^{er} février 2021 au 1^{er} mars 2021 à l'Hôtel-de-Ville, 13, place Charles-de-Gaulle à SAINT-CLOUD,

- du lundi au mercredi : de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15,
- le jeudi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 15,
- et le vendredi de 8 h 45 à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h 00.

Durant la mise à disposition, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur un registre ou adresser un courrier à :

Monsieur le Président de l'Etablissement public territorial POLD

**Immeuble Le Luminis
91, rue Jean Jaurès CS 30050
92806 PUTEAUX CEDEX**

A l'issue de cette mise à disposition du dossier de modification simplifiée du P.L.U. de la ville de SAINT-CLOUD, le Président de Paris Ouest la Défense en présentera le bilan devant le Conseil de territoire qui approuvera le dossier éventuellement modifié pour tenir compte des avis et des observations du public.